



Vue d'ensemble – Contexte



Situation géographique :

La République Algérienne Démocratique et Populaire, avec une superficie de 2,381,741 km² (dont 85% d'étendues désertiques) est le plus grand pays d'Afrique, du monde arabe et du bassin méditerranéen. Le pays partage au total plus de 6.385 km de frontières terrestres, avec la

Tunisie au nord-est, la Libye à l'est, le Niger et le Mali au sud, la Mauritanie et le territoire disputé du Sahara occidental au sud-ouest, et enfin le Maroc à l'ouest.

Langues officielles

Arabe et tamazight.
Le français est largement utilisé.

L'Algérie fait partie des quelques pays qui sont parvenus à faire reculer la pauvreté de 20 % en 20 ans (source Banque Mondiale). Le gouvernement algérien a en effet pris des mesures significatives pour améliorer le bien-être de ses ressortissants, en déployant des politiques sociales conformes aux Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies. Les recettes des hydrocarbures lui ont par ailleurs permis de réduire sa

dette, d'investir dans des projets d'infrastructures et d'améliorer ses indicateurs de développement.

L'Algérie a accompli des progrès dans chacun des domaines clés du développement humain. Classée 83^{ème} sur 188 pays dans le dernier rapport de 2016 du PNUD sur le développement humain, elle rejoint la cohorte des pays ayant un niveau de développement humain élevé.

Sur le plan économique, malgré

l'effondrement du prix du pétrole et des conditions climatiques peu favorables, l'Algérie a su conserver un taux de croissance de 3,7 % (Banque Mondiale) en 2016 — au prix d'une aggravation du déficit budgétaire, qui a doublé en 2015 pour atteindre 15,8 % du budget de l'Etat, avant de redescendre à 12,5 % en 2016, grâce au léger redressement des cours du pétrole. Pour 2017, le déficit budgétaire est estimé à 4,3% (Banque Mondiale).



41,2
M

POPULATION
ESTIMATION ONS (2017)

37
%

PROPORTION
DE 0-19 ANS

4270
US \$

PIB PAR HABITANT
(Banque Mondiale 2016)

2
%

CROISSANCE
DEMOGRAPHIQUE

Situation des enfants en Algérie

Depuis son indépendance en 1962, l'Algérie a fait d'énormes progrès dans la promotion des droits des enfants et des femmes.

La ratification de la Convention relative aux droits de l'enfant ainsi que celle sur l'élimination de toute forme de discrimination contre la femme, l'adhésion aux Objectifs du Millénaire pour le Développement puis aux Objectifs de Développement Durable pour 2030 sont autant de repères importants susceptibles d'orienter la définition des priorités nationales en matière de développement et de politique de promotion de l'enfance.

Progrès et défis (source : MICS 4)

Algérie



NUTRITION

Progrès

- Plus d'un quart des enfants ont bénéficié d'un allaitement exclusif pendant 6 mois, passant de 6,9% en 2006 à 25,7% en 2013.
- L'insuffisance pondérale a été réduite de moitié, passant de 6% en 2000 à 3% en 2013.
- Le retard de croissance est passé de 18% en 2000 à 11,7% en 2013.

Défis

- L'émaciation a augmenté entre 2006 et 2013, passant de 2,8% à 4,1%.
- La prévalence du faible poids à la naissance est passée de 5,8% en 2006 à 6,7% en 2013.
- L'obésité a augmenté, passant de 9,3% en 2006 à 14,4% en 2013.



ÉDUCATION

Progrès

- L'accès et la fréquentation de l'école en cycle primaire, moyen et secondaire sont en constante progression. La scolarité est gratuite et obligatoire pour tous les enfants de 6 à 16 ans.
- Le taux d'enfants admis en première année d'école primaire ayant fréquenté le préscolaire est en augmentation, passant de 16,5% en 2006 à 50,2% en 2013.
- Le taux net d'admission au primaire est en augmentation, passant de 92,2% en 2006 et à 93,4% en 2013.
- 97,6% des enfants atteignent la dernière année du cycle primaire en 2013, contre 93% en 2006.
- La fréquentation des cycles moyen et secondaire a augmenté : alors que moins des deux tiers des enfants y étaient inscrits en 2006, ils étaient plus de trois quarts en 2013.

Défis

- Les enfants entre 3 et 4 ans sont encore trop peu nombreux à accéder à l'éducation préscolaire malgré une légère hausse : 11% en 2006 contre 16,6% en 2013.
- Les taux les plus bas de fréquentation des établissements préscolaires sont enregistrés à l'Est, dans les Hauts-Plateaux et dans le Centre.
- Moins de la moitié des enfants âgés de 15 à 18 ans (44%) fréquentent l'école secondaire.



SANTÉ

Progrès

- Le taux de mortalité des moins de 5 ans a significativement baissé passant de 55,7 en 1990 à 25,6 pour 1000 naissances en 2015. (ONS)
- L'Algérie a été officiellement informée en mars 2018 de son statut confirmé de maintien de l'élimination du tétanos maternel et néonatal initialement réalisée en 1995.

Défis

- Le taux de mortalité néonatale n'a que légèrement baissé, passant de 22 pour mille naissances en 1990 à 15,3 en 2016. Elle représente encore 73% des décès infantiles (l'OMD 4 n'a pas été atteint).
- Le taux de mortalité maternelle est passé de 230 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1989 à 60,5 en 2015
- L'évolution de la couverture vaccinale en Algérie a connu une légère baisse : en 2013, 83% des enfants de 0 à 23 mois avaient été complètement vaccinés contre 88% en 2006.
- Le taux de mortalité des moins de 5 ans est deux fois plus élevé dans le Sud (34,51 pour 1000 NV) que dans le Nord-Centre (15,65 pour 1000 NV).
- La mortalité des enfants est 25% plus importante en milieu rural quel que soit le type de mortalité considérée.



INCLUSION SOCIALE

Progrès

- Institutionnalisation d'une cellule dédiée à la promotion de l'équité au sein du Conseil National Economique et Social en 2016.

Défis

- La pauvreté de revenu des moins de 25 ans est en hausse, passant de 6,8% en 2006 à 8,9% en 2013.
- La pauvreté sociale multidimensionnelle touche 18% des moins de 25 ans en 2013.



PROTECTION DE L'ENFANT

Progrès

- 99,6% des enfants sont enregistrés à l'état-civil.
- En 2014, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté à Genève une résolution présentée par l'Algérie (texte préparé et présenté par l'Algérie) portant sur la prévention et la lutte contre la violence faite aux enfants.
- En 2015 l'Algérie adopte la loi 15-12 du 15 juillet 2015 relative à la protection de l'enfant. Avancée dans la lutte contre les violations des droits de l'enfant, elle fixe un cadre pour la protection, quelle que soit la situation légale de l'enfant.
- Fort engagement du Gouvernement et des organisations de la société civile dans les différentes campagnes #EndViolence et #ChildOnlineProtection.

Défis

- La prévalence de la discipline violente envers les enfants est restée pratiquement au même niveau entre 2006 et 2013. 86% des enfants ont subi au moins une fois une punition physique ou psychologique.
- Le pourcentage des enfants de 5 à 14 ans qui travaillent a augmenté, passant de 4,7% en 2006 à 5% en 2013 (estimée à 4% en 2018, la définition du travail des enfants ayant été révisée).
- Le pourcentage d'enfants scolarisés qui travaille demeure assez bas (6,4% en 2013) même s'il a augmenté depuis 2006 (4,2%).
- Les garçons (7%) sont plus susceptibles de travailler que les filles (5,6%). Il existe aussi des variations importantes selon le milieu (5,5% en milieu urbain, 7,7% en milieu rural).
- Le taux d'enfants qui travaillent dans les milieux les plus défavorisés (8%) est presque le double de celui des enfants de milieux aisés (4,4%)



LEÇONS APPRIS

L'expérience de l'UNICEF en Algérie et ses derniers programmes de coopération lui ont permis d'identifier au moins deux stratégies à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs.

- L'outil de l'analyse des goulots d'étranglement a été utilisé comme support essentiel à l'élaboration d'un Plan national d'action visant l'accélération de la réduction de la mortalité maternelle. Cet outil a également été utilisé pour mener une analyse similaire sur la mortalité néonatale.

- L'expérience de l'UNICEF en Algérie a souligné l'importance du plaidoyer et de la communication auprès du grand public sur les droits de l'enfant de manière à renforcer l'appropriation et l'utilisation des approches « droits des enfants » et « équité ». Le succès d'une telle approche a été notamment visible dans le cadre de la campagne « #EndViolence », qui a suscité un engagement immédiat et total de l'ensemble de la société algérienne et du gouvernement. La mobilisation des Ambassadeurs de l'UNICEF dans le plaidoyer pour les Droits de l'Enfant est une réussite phare des interventions en Algérie.



© UNICEF Algeria/2013Magha

LE PROGRAMME PAYS DE L'UNICEF

Cadre du programme

L'UNICEF et le gouvernement algérien ont renouvelé leur accord de partenariat dans le cadre du cycle de coopération 2016-2020 visant à faire progresser la cause des enfants.

Vision d'ensemble

La situation des enfants s'est considérablement améliorée depuis l'indépendance du pays et le partenariat entre le gouvernement et l'UNICEF a permis d'atteindre un certain nombre d'objectifs de développement.

L'UNICEF agit auprès de l'Etat algérien et de ses partenaires pour impulser la mise en place de politiques publiques inclusives visant à permettre à tous les enfants de bénéficier des meilleures conditions de vie possibles.

Priorités du programme

Le programme de coopération entre l'ONU et l'Algérie s'articule autour de quatre axes : diversification économique, développement social, l'environnement et bonne gouvernance.

Quatre domaines d'intervention sont poursuivis par l'UNICEF :

- Le développement et l'éducation de l'enfant
- La protection et la participation de l'enfance
- L'inclusion sociale
- Le programme humanitaire pour les enfants réfugiés sahraoui.

Stratégies

La mise en œuvre des activités de l'UNICEF se fait en étroite collaboration avec un ensemble varié de partenaires impliqués dans le secteur de l'enfance : le gouvernement algérien, la société civile, le système des Nations Unies... L'action de l'UNICEF s'ancre dans le cadre de la réalisation des Objectifs pour le développement durable de l'ONU et s'inscrit dans une perspective de coopération entre différents pays autour des bonnes pratiques à mettre en œuvre pour la réalisation des droits des enfants.